

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence, Mme le Maire, Isabelle GUYOT.

Etaient présents :

Isabelle GUYOT, Patrick CHEVRY, Nathalie DOUKHAN, David MATIAS, Raynal SOYEZ, François BIDAULT, Sandrine LEGRAND, Céline BOUTIGNY, Maryline COLAS, Enrico PIRES, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS MARQUES, Floriane ROUSSELET, Stéphane AUVRAY, Isabelle PERIGAULT.

Secrétaire de séance : Nathalie DOUKHAN

Le procès-verbal du 26 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe Foncière sur le bâti :	38,26 %
- Taxe Foncière sur le non bâti :	51,63 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	12,83 %

Rapporte et remplace la délibération n°2023/12-2 en date du 06/12/2023

Installation nouveau dispositif de chauffage du bâtiment de la mairie (bureaux, salle conseil et rotonde)

Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux : demande de subvention exercice 2024

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le dispositif de chauffage actuel (radiateurs électriques vieillissants) qui engendre des frais d'électricité importants (bâtiment mairie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** les travaux d'installation d'un ensemble pompe à chaleur air air (bâtiment mairie)
- **Approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 22 323,00 €
T.T.C : 26 787,60 €
- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024 à hauteur de 80 % pour un montant de 17 858,40 €.
- **Arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :

• Coût des travaux TTC :	26 787,60 €
• Subvention Etat DETR 2024 (80 %) :	17 858,40 €

• Reste à la charge de la commune (20 %) :	8 929,20 €
- Financement :
 - Fonds propres : 8 929,20 €
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention.
- **Autorise** Mme GUYOT, Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.